

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

Objet : Transformation de l'ancienne salle des fêtes en médiathèque et locaux associatifs - Signature et dépôt du permis de construire et des demandes d'autorisations d'urbanisme

Le Maire,

Vu la délibération du 28 mai 2020 n°2020-23, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Vu la nécessité de procéder à la transformation de l'ancienne salle des fêtes en médiathèque et locaux associatifs,

Considérant que dans le cadre de cette opération, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer un dossier de permis de construire et, le cas échéant, le ou les dossiers de permis de construire modificatifs ainsi que les demandes d'autorisations d'urbanisme,

DECIDE

- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer un dossier de permis de construire, et le cas échéant le ou les dossiers de permis de construire modificatifs ainsi que les demandes d'autorisations d'urbanisme, relatifs à la transformation de l'ancienne salle des fêtes en médiathèque et locaux associatifs.

- Article 2 : Le Responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, affichée en Mairie et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 08-06-2023,
Le Maire,
Raymond DURAND

